



**SYNDICAT MIXTE  
POUR L'AMÉNAGEMENT ET LA GESTION  
DE LA ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES  
DE SAINT GEOURS DE MAREMNE**

N° 3

**Objet : Parc d'activités Atlantisud : communication sur les décisions prises par le Président du Syndicat Mixte en matière de commercialisation**

Le 3 mai 2024,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental à Mont-de-Marsan, Salle Henri Lavielle, sous la présidence de M. Xavier FORTINON, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

**Représentant le Département des Landes**

- M. Xavier FORTINON
- M. Jean-Luc DELPUECH
- Mme Sylvie BERGEROO
- M. Olivier MARTINEZ
- M. Cyril GAYSSOT
- Mme Eva BELIN
- Mme Muriel LAGORCE
- M. Damien DELAVOIE

**Représentant la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud**

- M. Pierre FROUSTEY
- Mme Aurélie BERNEDE
- M. Hervé BOUYRIE
- M. Mathieu DIRIBERRY
- M. Lionel COUTURE
- M. Jean-François MONET

**Avait donné procuration :**

- M. Dominique COUTIERE à M. Xavier FORTINON

**Etaient excusés :**

- Mme Sandra TOLLIS
- M. Jean-Marc LESPADE
- M. André JAKUBIEC
- Mme Jacqueline BENOIT DELBAST
- M. Pierre PECASTAINGS

**Etaient également présents :**

- Pour la SATEL : M. Frédéric DASSIE, Directeur
- Pour la SPL Domolandes : M. Hervé NOYON, Directeur général
- Pour le Conseil départemental :
  - Mme Isabel MORENO, Directrice Générale Adjointe Attractivité
  - Pour le Pôle « Syndicats Mixtes » : M. Nicolas BRUNIER, Responsable, Mme Stéphanie LASSIS et Mme Cécile DUPOUY

**Le Comité Syndical,**

VU la convention de concession d'aménagement conclue le 5 août 2005 entre le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Gestion de la zone d'activités économiques de Saint-Geours-de-Maremne et la SATEL, ensemble les avenants en date des 20 octobre 2006, 10 mars 2008, 27 juin 2012, 26 février 2013 et 6 janvier 2022,

CONSIDERANT que, conformément aux dispositions de l'article 3.2 modifié de la convention susvisée, le Syndicat Mixte délègue à son Président en exercice le pouvoir de donner l'accord du Syndicat Mixte sur les avant-projets d'exécution et sur le choix des cocontractants de la SATEL ainsi que des bénéficiaires des cessions de terrains,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

**DECIDE :**

- de prendre acte de la communication relative aux décisions de commercialisation suivantes prises par le Président du Syndicat Mixte au titre de la délégation qui lui a été confiée en vertu de la Convention publique d'aménagement susvisée :
  - **Vente au profit de la SCI IMMO SAINTGEOURS dont le siège social est situé 160 rue Roberto Cabanas à GUIPAVAS (29490), selon les caractéristiques suivantes :**
    - Cession de la parcelle cadastrée sur la commune de Saint-Geours-de-Maremne section AP n° 103 d'une superficie totale d'environ 15 680 m<sup>2</sup>
    - Acquisition foncière en vue de la construction d'un entrepôt avec zone de stockage réfrigérée positive, négative, zone de stockage sec ainsi que des bureaux et des locaux sociaux
    - Prix : 45,00 € HT / m<sup>2</sup>
    - **Décision du Président du Syndicat Mixte en date du 13 février 2024**
  - **Vente au profit de la SCI ESTAGNOTS 87 dont le siège social est situé 2 595 route de Chon à SOUSTONS (40140), selon les caractéristiques suivantes :**
    - Cession de la parcelle cadastrée sur la commune de Saint-Geours-de-Maremne section AR n° 137 d'une superficie totale d'environ 5 011 m<sup>2</sup>
    - Acquisition foncière en vue de la construction d'un atelier de fabrication de menuiserie métallique et thermolaquage
    - Prix : 45,00 € HT / m<sup>2</sup>
    - **Décision du Président du Syndicat Mixte en date du 13 février 2024**
  - **Vente au profit de la SAS FACYGEOURS dont le siège social est situé 478 rue du Pays de Gosse à SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE (40230), selon les caractéristiques suivantes :**
    - Cession de la parcelle cadastrée sur la commune de Saint-Geours-de-Maremne section AH n° 53 d'une superficie totale d'environ 5 000 m<sup>2</sup>
    - Acquisition foncière en vue de la construction d'un bâtiment de bureaux
    - Prix : 60,00 € HT / m<sup>2</sup>
    - **Décision du Président du Syndicat Mixte en date du 26 mars 2024**

Envoyé en préfecture le 15/05/2024

Reçu en préfecture le 15/05/2024

Publié le 15/05/2024



ID : 040-254003189-20240503-GEO\_DL3\_30524-DE

- **Vente au profit de la SCI JBMAX dont le siège est situé 205 route de Bayonne à SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE (40230), selon les caractéristiques suivantes :**

- Cession de la parcelle cadastrée sur la commune de Saint-Geours-de-Maremne section AP n° 138 d'une superficie totale d'environ 12 373 m<sup>2</sup>
- Acquisition foncière en vue de la construction d'un complexe sportif comprenant des terrains de padel (couverts et plein air), et un point restauration
- Prix : 40,00 € HT / m<sup>2</sup>

- **Décision du Président du Syndicat Mixte en date du 27 mars 2024**

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON